

**DÉCENNIE INTERNATIONALE
DE L'EAU POTABLE
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

202.6
81 SY

**systeme
d'information
sur les projets
et les
programmes**



1981-1990

INTERNATIONAL REFERENCE CENTRE
FOR COMMUNITY WATER SUPPLY AND
SANITATION (ICWSS)

202.6-815y-3914

septembre 1991

9-2-1983
rechtstreeks

LIBRARY, INTERNATIONAL REFERENCE
CENTRE FOR COMMUNITY WATER SUPPLY
AND SANITATION (I.C.W.S.)
P.O. Box 81992, 2060 AD The Hague
Tel. (070) 814911 ext. 141/142
RN: 3914
LO: 202-6 81SY

1st copy

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Introduction	1
La Décennie	3
1. Le problème	5
2. L'approche	5
3. Le système d'information	5
4. Les objectifs du système	7
5. L'organisme responsable	7
6. Les modalités d'application suggérées	8
7. La fiche documentaire	9
8. L'action en coopération	13
9. Le jeu en vaut-il la chandelle ?	14
Spécimen de fiche documentaire	16
Instructions sur la façon de remplir la fiche documentaire concernant un projet	18
Exemple N° 1	20
Exemple N° 2	22
Exemple N° 3	25

Des spécimens et des exemples de
fiches documentaires sont
reproduites aux pages 20 et
suivantes.

Introduction

La présente brochure a été préparée par l'unité Promotion et coopération à l'échelle mondiale pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement (GWS) de l'Organisation mondiale de la Santé qui, à Genève, fait office de secrétariat du Comité d'orientation de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement.

Dans cette brochure rédigée à l'intention des fonctionnaires des administrations nationales qui s'occupent des questions d'approvisionnement en eau et d'assainissement, ainsi qu'à celle des fonctionnaires internationaux et autres personnes appelés à divers titres à œuvrer au bon déroulement de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, on se propose de présenter sous une forme abrégée les grandes lignes directrices dont pourrait s'inspirer un système d'information sur les projets et les programmes correspondants. Ce système constitue l'une des possibilités qui s'offre parmi d'autres aux gouvernements pour rallier à cette Décennie des appuis plus importants.

Il s'agit en l'occurrence de la première tentative faite pour mettre au point un système de ce genre. Toutes les observations qui seraient formulées en vue de son amélioration seraient accueillies avec faveur. Prière de la communiquer par écrit à: Manger EHE/GWS, Organisation mondiale de la Santé, CH-1211 Genève 27, Suisse.



Il sera peut-être nécessaire de faire appel à des concours financiers extérieurs pour l'exécution des projets nationaux de formation



*La réalisation des objectifs de la Décennie
suppose une forte participation communautaire*

La Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement

Saviez-vous que

- la pénurie d'eau saine et l'insuffisance de l'assainissement se soldent chaque jour par la mort de 50 000 personnes?
- que les maladies transmises par l'eau empêchent des millions et des millions d'êtres humains de travailler?
- que l'eau saine et l'assainissement sont des facteurs essentiels à l'amélioration de la santé et de la productivité?
- que la Décennie peut être un tremplin du développement économique?

C'est pourquoi

**un seul but:
Eau saine et assainissement
pour tous d'ici 1990**

Quelles peuvent être les sources extérieures de financement

- Les gouvernements
- D'autres sources nationales
- Les communautés desservies
- Les banques internationales et régionales
- Les organisations non gouvernementales
- Les organismes bilatéraux

Comment procéder?

- En réservant dans la planification nationale une plus grande priorité à l'eau et à l'assainissement
- En recherchant les solutions les moins onéreuses
- En dégagant grâce à la participation communautaire des ressources sur place
- En s'efforçant d'accroître l'aide extérieure

*A quelles fins
sont destinés ces fonds?*

Pour l'essentiel aux secteurs suivants:

- la planification et l'évaluation
- la formation professionnelle des personnels
- les projets concernant la mise au point d'une technologie
- l'information, l'éducation sanitaire et la participation communautaire
- les études techniques et de faisabilité
- les approvisionnements et la construction
- l'exploitation et l'entretien

*Axes principaux
des efforts*

Dans les pays en développement, l'eau de boisson saine fait défaut à plus de la moitié des populations, et l'assainissement aux trois quarts des habitants.

Les buts de la Décennie ne pourront être atteints qu'au prix d'une accélération considérable de la création et de l'aménagement de services d'approvisionnement en eau de boisson et d'assainissement.

Pour assurer le succès de la Décennie, de grands efforts devront être consentis en faveur:

- du renforcement des institutions
- de l'aménagement rural et de la participation communautaire
- de la formation des personnels
- de l'information et de l'éducation sanitaire
- de la mise en œuvre d'une technologie appropriée
- de l'échange d'informations et de la coopération aussi bien entre les pays qu'au sein de chacun d'entre eux

*Deux impératifs
absolus*

UN ENGAGEMENT POLITIQUE FERME
DES GOUVERNEMENTS ET LA PARTICIPATION
DES POPULATIONS

1. Le problème

Pour atteindre les buts qui sont les leurs dans le cadre de la Décennie, la plupart des pays auront de plus en plus besoin de ressources extranationales. Selon les estimations, l'exécution des projets et programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement coûtera au minimum 30 milliards par année, soit 300 milliards au total pour l'ensemble de la Décennie.

Le plus clair de cette somme devra être fourni par les pays eux-mêmes. Quant au solde, il devra être pris en charge par des sources de financement extérieures — donateurs et organismes de financement — qui devront augmenter notablement leur part, actuellement de \$ 2,3 milliards par année environ, pour que l'objectif de la Décennie puisse être atteint.

2. L'approche

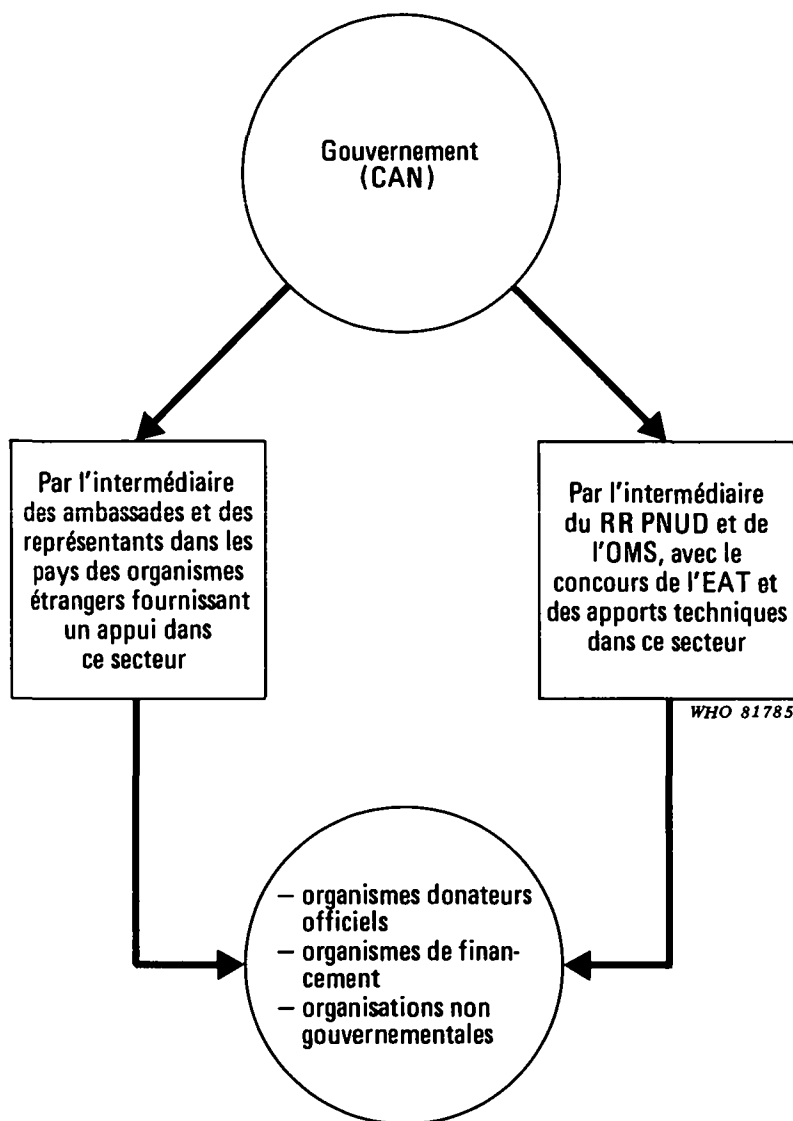
Pour inciter les donateurs et les organismes de financement à prêter leur assistance, il faudra commencer par les convaincre qu'elle est indispensable et, à cet effet, leur procurer des informations et des données sur les projets et les programmes élaborés pour les pays qui ont besoin de cette aide.

3. Le système d'information

La plupart des pays disposent d'une masse considérable d'informations et de données relatives à des projets et des programmes dont la réalisation exige une assistance extérieure. Malheureusement, les mécanismes et les méthodes qui permettraient de les communiquer rapidement aux donateurs et organismes de financement font souvent défaut. Pour remédier à cette lacune, il faut mettre sur pied un système d'information grâce auquel ces pays pourront alerter les sources extérieures de financement.

Lors de deux réunions de consultation tenues en 1978 et 1980, l'OMS a été invitée par les donateurs et organismes de financement bilatéraux à mettre sur pied un système destiné à compléter les circuits ordinaires de transmission de l'information reliant les gouvernements aux organismes d'assistance extérieurs.

→ transmission des dossiers



4. Les objectifs du système

Les objectifs visés par le biais de ce système sont les suivants:

- i) favoriser au départ, dans les pays participant à la Décennie, la formulation de projets et de programmes dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement;
- ii) procurer dans les meilleurs délais aux donateurs et organismes de financement des informations et des données sur tous les projets et programmes exigeant une assistance extérieure;
- iii) accroître tout au long de la Décennie la quantité d'informations fournies aux donateurs et organismes de financement afin qu'ils puissent les trier et, éventuellement, leur donner la suite voulue;
- iv) exercer une surveillance et un contrôle pour obtenir des informations sur les progrès réalisés.

5. L'organisme responsable

L'exécution (c'est-à-dire la préparation des suggestions concernant les projets et les programmes) serait du ressort de chaque gouvernement et, de préférence, d'un *Comité d'action national* (CAN) ou bien, selon le cas, soit d'un organe analogue créé par les pouvoirs publics dans le cadre de la Décennie, soit du département des relations extérieures dont relèvent l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

Le CAN pourrait bénéficier du concours de fonctionnaires internationaux détachés dans le pays et affectés à l'*Equipe d'appui technique* (EAT) constituée sous l'autorité du *représentant résident du PNUD* (RR PNUD).

S'il n'existe pas de CAN ou s'il n'est pas encore en mesure d'exercer son activité, le gouvernement pourra mandater l'EAT pour assurer la mise en œuvre du système, étant entendu, toutefois, que les pouvoirs publics assumeront l'entière responsabilité de cette activité. Un rôle important sera dévolu dans la création et le fonctionnement de ce système aux fonctionnaires de l'OMS disponibles sur place qui feront partie de l'EAT.

6. Les modalités d'application suggérées

La marche à suivre, telle qu'elle pourrait être envisagée, est indiquée ci-dessous.

i) Le CAN et l'EAT, agissant isolément ou de concert, se procureraient et rassembleraient toutes les informations disponibles au sujet des projets et programmes exigeant une assistance extérieure.

ii) Des informations continueraient d'être réunies en permanence et les résultats obtenus seraient transcrits sur des *fiches documentaires* spéciales où, sur la base des données figurant dans les plans, programmes de travail, etc., ils seraient catégorisés en fonction de chaque projet ou programme (le lecteur trouvera à la fin de la présente brochure des spécimens de fiches ainsi que des instructions sur la façon de les remplir).

Si nécessaire l'ingénieur de l'OMS (pour autant qu'un tel ingénieur soit détaché dans le pays) pourrait aider à porter sur ces fiches l'essentiel des informations recueillies.

iii) Une fois la fiche documentaire remplie, le CAN ou l'organisme national responsable en assurerait la diffusion dans les conditions voulues par les filières normales prévues pour la soumission des demandes et par l'intermédiaire des ambassades et, le cas échéant, des représentants des donateurs et des organismes de financement.

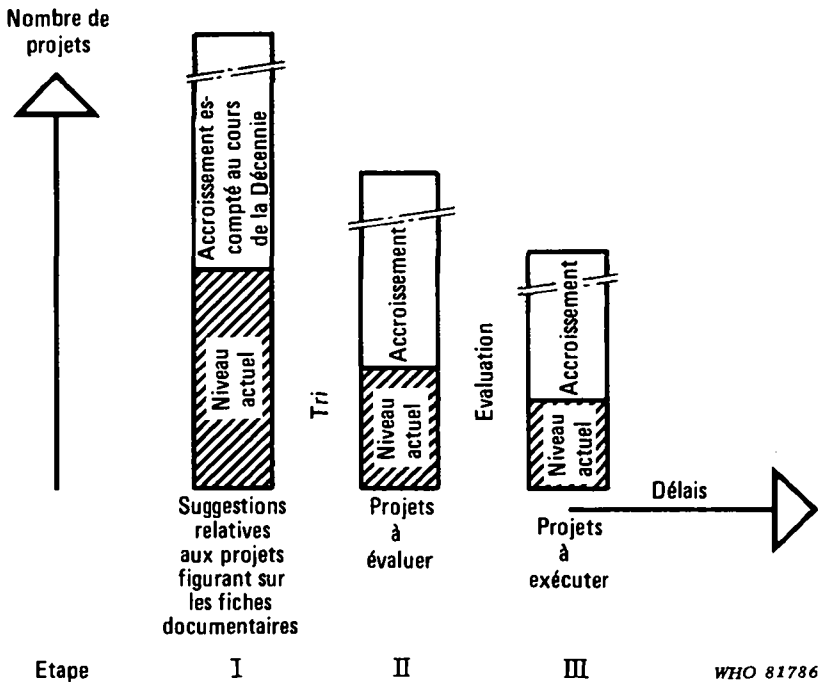
En outre, ces fiches documentaires seraient transmises, avec l'aide du système des Nations Unies, au siège de tous les donateurs et organismes de financement intéressés. A cette fin, elles seraient remises au RR PNUD et au coordonnateur de programme de l'OMS dans le pays. La transmission au siège des donateurs et organismes de financement intéressés serait assurée par la section GWS de l'OMS à Genève, qui entretient des relations suivies avec les donateurs bilatéraux, les organismes de financement et les organisations non gouvernementales au sujet des questions concernant la Décennie. La section GWS constituerait une filière supplémentaire d'une grande utilité pour l'acheminement des demandes des gouvernements concernant les projets et les programmes.

7. La fiche documentaire

7.1 Ce qu'elle n'est pas

La fiche documentaire servirait non pas à évaluer les projets, mais à fournir quelques renseignements préliminaires indispensables sur tel ou tel projet ou programme pour l'exécution duquel le gouvernement tient tout particulièrement à s'assurer une assistance extérieure (étape I). Il s'ensuit qu'elle doit être concise.

Si le projet ou programme présenté dans la fiche documentaire suscite l'intérêt d'un donateur ou d'un organisme de financement, on pourrait passer au deuxième stade (II), celui de l'évaluation du projet et du programme, après quoi, au troisième stade (III), certains des projets et des programmes soumis seraient retenus et réalisés.



7.2 *Quelle est essentiellement sa raison d'être?
Qui doit la remplir?*

La fiche documentaire serait un instrument d'une grande importance pour tout gouvernement désireux de se procurer une assistance extérieure. Comme elle serait normalement l'aboutissement d'une opération de planification, c'est aux responsables du plan sectoriel qu'il incomberait d'ordinaire de la remplir. Dans certains pays, le CAN ou un organe national analogue pourrait s'en charger entièrement, tandis que dans d'autres ce pourrait être l'EAT. En tout état de cause, si des fonctionnaires de l'OMS devaient être détachés dans tel ou tel pays pour œuvrer en faveur de la Décennie, ils devraient normalement aider les intéressés à remplir les fiches documentaires et, par la suite, coordonner le suivi, le traitement, la mise à jour, etc.

7.3 *Suppose-t-elle un engagement quelconque?*

L'établissement d'une fiche documentaire témoignerait de la volonté d'un gouvernement d'engager la discussion au sujet d'un projet ou d'un programme avec les donateurs, organismes de financement, organisations non gouvernementales et organisations bénévoles pouvant entrer en ligne de compte. Ces discussions pourraient déboucher sur un examen plus détaillé de la possibilité de réaliser le projet ou le programme en question. Il s'agit donc d'un document officiel devant être signé ou entériné par un organe national compétent, par exemple le CAN. Ce faisant, le gouvernement se bornerait à signifier qu'il accorde sur le moment la priorité à ce projet ou programme dans le cadre de ses plans et programmes de travail. Il pourrait à tout instant décider par la suite, au cas où il modifierait ses priorités, d'élargir, de remanier ou même de supprimer le projet ou le programme.

7.4 *Quelles informations doivent y figurer?*

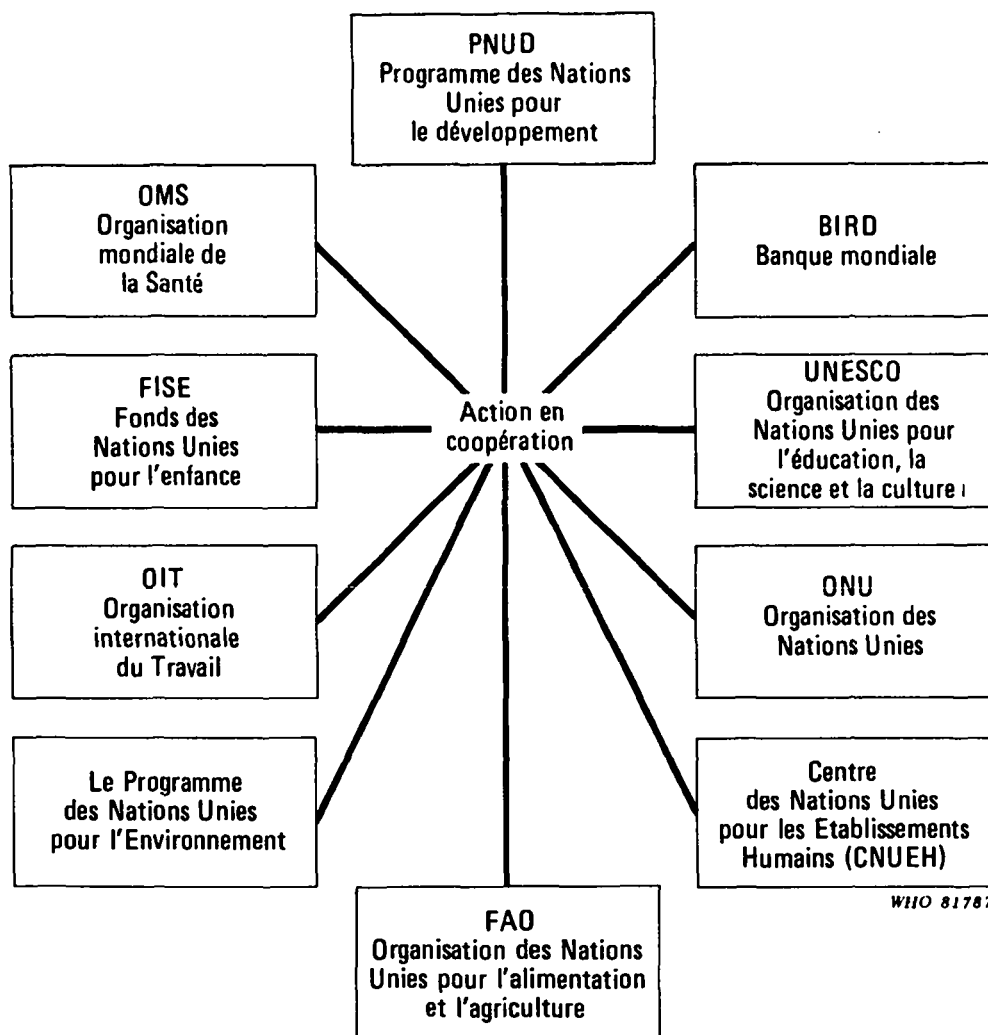
Les projets et les programmes dont traiteraient les fiches documentaires pourraient se rapporter à des questions telles que: la planification de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans les zones rurales, urbaines ou périphériques; l'évaluation; la mise en valeur des ressources humaines; les technologies à bon marché; la fabrication du matériel; la qualité de l'eau; l'éducation sanitaire; l'information de la population; la participation communautaire; l'organisation; la gestion et l'étude du financement; les études concernant les fuites et les pertes; les taux d'abonnement à l'eau; la législation sur les eaux et les eaux usées.

7.5 Où se procurer les fiches documentaires?

Les bureaux des représentants résidents du PNUD et des coordonnateurs de programme de l'OMS tiennent les imprimés correspondants à la disposition des intéressés.

*Un villageois pompe de l'eau saine
à un puits tubulaire récemment foncé*



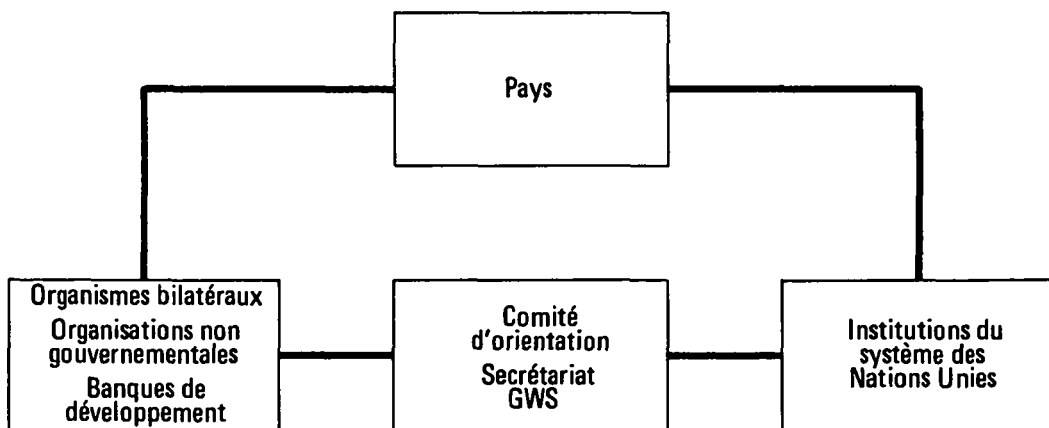


WHO 81787

8. L'action en coopération

8.1 Huit institutions du système des Nations Unies œuvrent de concert dans le cadre de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement. Au niveau des pays, le RR PNUD leur sert d'agent de liaison avec les gouvernements; au niveau mondial, elles coopèrent au sein d'un comité d'orientation.

8.2 L'unité GWS sert de secrétariat au Comité d'orientation de l'action en coopération qui assure la liaison entre les huit institutions.



WHO 81788

9. Le jeu en vaut-il la chandelle?

- 9.1 Un projet ou un programme déterminé se trouve récapitulé sur la fiche documentaire qui constitue ainsi un document de référence de présentation uniforme. Elle peut servir en outre à entretenir les relations bilatérales normales avec les ambassades, les représentants des organismes de financement, les organisations non gouvernementales et les organisations bénévoles du pays. L'unité GWS de l'OMS en assurera la plus large diffusion possible à l'échelle mondiale.

- 9.2 Les fiches documentaires permettent aux pays d'approcher un plus grand nombre de sources de financement virtuelles.

- 9.3 Par la suite, une fois que les plans entrant dans le cadre de la Décennie seront plus nettement définis, la fiche documentaire pourra derechef se révéler utile. Tel ou tel pays pourrait, par exemple, envisager d'organiser une ou plusieurs réunions de consultation avec les donateurs, à l'occasion desquelles des renseignements généraux sur tous les projets considérés pourraient être présentés d'une manière uniforme (en collaboration avec l'OMS, le PNUD peut prêter son concours à l'organisation de telles réunions dans le cadre de la Décennie).

- 9.4 Il convient de préciser que les fiches documentaires ne sont nullement destinées à se substituer aux voies officielles et normales de communication entre les autorités nationales et les donateurs ou organismes de financement représentés dans le pays. Souvent aussi, il existe d'importants circuits officieux de communication entre le CAN, l'EAT, le RR PNUD et le coordonnateur de l'OMS. Le système d'information sur les projets et programmes dont la création est suggérée ne doit d'aucune façon interférer avec ces voies et circuits traditionnels, mais au contraire les compléter.

- 9.5 Le RR PNUD ou les membres de l'EAT, le coordonnateur de programme de l'OMS, le personnel technique de l'OMS au niveau du pays, le bureau régional de l'OMS et l'unité GWS du siège de l'OMS à Genève peuvent fournir de plus amples renseignements sur le système proposé, la manière de remplir les fiches documentaires, etc.



«Un énorme gaspillage d'énergie humaine...»

— *D^r Halfdah Mahler*
Directeur général de l'OMS,
dans le discours prononcé le
10 novembre 1980 devant
l'Assemblée générale des
Nations Unies à l'occasion du
lancement de la Décennie



Spécimen de fiche documentaire

Exemplaires disponibles au bureau du RR PNUD ou bureau de l'OMS

DÉCENNIE INTERNATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT



FICHE DOCUMENTAIRE-PROJET

1. PAYS

1. N°:

3. TITRE

4. DÉFINITION DU PROJET

5. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

6. ORGANE OFFICIEL COMPÉTENT

7. CADRE INSTITUTIONNEL - APPUI

8. DURÉE

9. DATE DE LANCEMENT - RÉALISATION

10. COÛT ESTIMATIF

Spécimen de fiche documentaire (suite)

11. APPORTS NATIONAUX

i) Personnel:

ii) Matériel et fournitures:

iii) Fonds:

12. APPORTS EXTÉRIEURS

i) Personnel

ii) Matériel et fournitures:

iii) Fonds:

13. SITUATION DANS LE SECTEUR

14. RÉALISATIONS

15. ORDRE DE PRIORITÉ
ET ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT

16. AVANTAGES ESCOMPTÉS

17. PRÉPARÉ PAR

DATE

Instructions sur la façon de remplir la fiche documentaire

1. Pays Nom du pays. Indiquer également la région où le projet doit être mis à exécution.
2. N°: Les fiches documentaires seront numérotées à la suite pour chaque pays à mesure que les projets seront recensés.
3. Titre Intitulé complet du projet.
4. Définition du projet Bref exposé sur les travaux et les activités englobés dans le projet, par exemple l'établissement du plan directeur, les études techniques préliminaires institutionnelles, la mise en valeur des ressources humaines, les études tarifaires.
5. Renseignements généraux
 - i) Signaler et retracer les études faites ou en cours (en précisant le titre et l'année), et fournir les données, renseignements, etc. disponibles au sujet du projet.
 - ii) Indiquer comment le projet cadre avec le programme de développement du pays et avec les particularités du secteur.
 - iii) Mettre en évidence la corrélation du projet avec d'autres projets bénéficiant d'une assistance extérieure. Préciser l'année du lancement ou de l'achèvement de ces projets, ou leur état d'avancement. Indiquer les donateurs et organismes extérieurs accordant leur assistance dans le secteur considéré.
 - iv) Indiquer si l'exécution du projet fait appel à l'engagement et à la participation communautaires.
6. Organe officiel compétent Indiquer le nom et l'adresse exacts de l'organisme officiel national qui est chargé de la réalisation du projet et auquel doit être adressée la correspondance le concernant.
7. Cadre institutionnel - appui
 - i) Préciser l'appui déjà obtenu et celui qui est escompté pour l'exploitation et l'entretien des systèmes. Indiquer en outre si des fonds sont déjà réservés pour leur exploitation et leur entretien une fois qu'ils auront été achevés.
 - ii) Indiquer si le projet permettra de rentrer dans les fonds investis ; dans la négative, préciser qui devra prendre à sa charge, et dans quelle mesure, les dépenses renouvelables.
 - iii) Préciser le type d'organisation et de gestion disponible pour l'exécution du projet.
8. Durée Durée prévisible du projet et, le cas échéant, durée de chaque étape.
9. Date de lancement - réalisation Date provisoirement fixée pour le démarrage du projet et mesures concrétisant ce démarrage.
10. Coût estimatif Coût total du projet exprimé en dollars des Etats-Unis.

Instruction sur la façon de remplir la fiche documentaire (suite)

11. Apports nationaux
 - i) Personnel : nombre et qualité des homologues nationaux affectés au projet. Indiquer si possible leur niveau d'instruction, leur formation, leur expérience, etc., et le soutien qu'ils peuvent apporter au projet.
 - ii) Matériel et fournitures : véhicules, matériel, etc. attribués au projet.
 - iii) Fonds : montant de l'apport en espèces et en nature, calculé en dollars des Etats-Unis.
12. Apports extérieurs
 - i) Personnel : nombre et niveau d'instruction, formation et domaine spécialisé exigés des experts, consultants, etc. étrangers ; préciser dans chaque cas le nombre de mois-homme.
 - ii) Matériel et fournitures : indiquer si du matériel et des fournitures doivent provenir de l'extérieur.
 - iii) Fonds : montant des fonds étrangers nécessaires, calculé en dollars des Etats-Unis.
13. Situation dans le secteur
 - i) Préciser nommément combien de projets analogues ou apparentés ont déjà été réalisés.
 - ii) Indiquer l'appui fourni par les pouvoirs publics au développement du secteur considéré.
14. Réalisations
 - i) Indiquer la nature des études auxquelles donnera lieu le projet, ainsi que les améliorations qui s'ensuivent sur le plan institutionnel, etc.
 - ii) Indiquer les projets d'investissement pouvant découler du projet, ainsi que leur coût estimatif, de même que les améliorations escomptées sur le plan institutionnel, etc.
15. Ordre de priorité et engagement du gouvernement
 - i) Indiquer si le projet s'inscrit dans le plan de développement et le programme de pays du gouvernement.
 - ii) Indiquer la portée de l'engagement du gouvernement et l'ordre de priorité réservé par lui au projet.
16. Avantages
 - i) Indiquer le nombre total d'habitants que la réalisation du projet permettra de desservir, ainsi que les secteurs qui en bénéficieront (catégorie de consommateurs, hôpitaux, industrie, etc.).
 - ii) Indiquer les améliorations escomptées en matière de situation sanitaire et de conditions socio-économiques.
 - iii) Indiquer les personnels (nombre, catégorie professionnelle, etc.) que la réalisation du projet doit permettre de former, ainsi que l'amélioration de la situation en matière d'emploi de la main-d'œuvre locale qui s'ensuivrait.
17. Préparé par

Indiquer le nom du fonctionnaire ayant rempli la fiche documentaire ou fourni les renseignements nécessaires à cet effet.



Premier exemple



DÉCENNIE INTERNATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

FICHE DOCUMENTAIRE-PROJET

1. PAYS: Y

2. N°: 1

3. TITRE: Programme de formation du personnel d'exploitation des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

4. DÉFINITION DU PROJET

Procéder à une enquête sur la situation en matière de main-d'œuvre dans le secteur considéré et mettre au point, compte tenu des besoins prévisibles pendant la Décennie, un programme de formation du personnel des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

Dans ce cadre, formuler des recommandations et des propositions au sujet des programmes de formation, englobant à la fois les réseaux urbains et ruraux, de l'élaboration de programmes de formation des matériels et des fournitures destinés à la formation tant dans les cours théoriques que dans les travaux pratiques, des salles de classe et autres locaux nécessaires, de la formation des formateurs, etc.

Soumettre des estimations détaillées tant des dépenses d'immobilisation que des dépenses renouvelables, catégorisées en fonction de leur origine soit nationale, soit extérieure.

5. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX:

Le pays, qui compte 8 millions d'habitants, veut mettre en œuvre, pour atteindre les buts fixés dans le cadre de la Décennie, un vaste programme d'amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Le principal obstacle auquel il se heurte est constitué par la pénurie de personnel qualifié pouvant assurer l'exploitation et l'entretien de tels réseaux. L'élaboration d'un programme national de développement sectoriel vient d'être achevé.

Des programmes de formation sont organisés à l'intention d'ingénieurs du génie civil, de même que des cours post-universitaires pour des ingénieurs du génie sanitaire (à l'université nationale) et des inspecteurs de la santé publique (par le Ministère de la Santé). Il n'existe pas de programme de formation pour le personnel d'exploitation des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

Un projet concernant la salubrité de l'environnement, qui bénéficie de l'assistance du PNUD, est en cours d'exécution par l'OMS. La coordination de ce projet avec le projet de formation proposé est envisagée.

Une assistance bilatérale est fournie par l'USAID, l'Agence suédoise internationale de développement (SIDA) et la République fédérale d'Allemagne. Pour sa part, la Banque mondiale finance la réalisation de projets relatifs à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement dans six villes et dans certaines régions rurales.

6. ORGANE OFFICIEL COMPÉTENT:

Office national de l'eau et de l'assainissement
Adresse: Boîte postale

7. CADRE INSTITUTIONNEL – APPUI

L'Office national de l'eau et de l'assainissement est géré selon les règles et dispose du personnel voulu. Il est à prévoir qu'il bénéficiera d'un appui institutionnel approprié.

8. DURÉE:

2 ans

9. DATE DE LANCEMENT-RÉALISATION

1^{er} juillet 1981

Premier exemple (suite)

10. COÛT ESTIMATIF:

Coût total: US \$ 400 000.

11. APPORTS NATIONAUX:

- i) Personnel:
 - Formateur (1)
 - Stagiaires (100 par année)
- ii) Matériel et fournitures:
 - Bâtiments et locaux ; matériel et fournitures pour la formation
 - Dépenses sur place
- iii) Fonds:
 - l'équivalent en moyenne nationale US \$ 200 000

12. APPORTS EXTÉRIEURS:

- i) Personnel:
 - Consultant (1) (chargé de préparer le programme, les programmes de formation, etc.) - 6 mois-homme
 - Expert en formation (1) - 24 mois-homme
- ii) Matériel et fournitures:
 - Composante en monnaie étrangère au titre du matériel et des fournitures qui ne sont pas disponibles sur place
- iii) Fonds:
 - US \$ 200 000

13. SITUATION DANS LE SECTEUR:

L'état d'avancement est satisfaisant. La mise en œuvre du programme de développement sectoriel a commencé.

14. RÉALISATIONS:

Grâce au projet:

- i) un programme de formation complet du personnel d'exploitation des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement sera préparé, et l'exécution pourra commencer;
- ii) en l'espace de deux ans, environ 200 travailleurs seront formés.

15. ORDRE DE PRIORITÉ ET ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT:

La formation professionnelle s'inscrit dans le cadre du programme national de développement sectoriel auquel le gouvernement souscrit sans réserve.
La formation est une nécessité admise en priorité.

16. AVANTAGES ESCOMPTÉS:

Près d'une centaine de travailleurs devant achever chaque année leur formation dans le cadre de ce projet, il sera possible d'assurer convenablement l'exploitation et l'entretien des réseaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement, ce qui permettra en fin de compte de disposer de services de qualité satisfaisante, ce qui n'est pas le cas pour l'instant, du fait, en partie, que cette exploitation et cet entretien laissent à désirer.

17. PRÉPARÉ PAR:

M.
Directeur adjoint, Office national
de l'eau et de l'assainissement
Membre du Comité d'action national

DATE:

10 décembre 1980



Deuxième exemple



DÉCENNIE INTERNATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

FICHE DOCUMENTAIRE-PROJET

1. PAYS: B

2. N°: 1

3. TITRE: Mise au point d'un programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement des régions rurales.

4. DÉFINITION DU PROJET

i) Transformation en puits répondant aux critères d'hygiène des actuels puits ordinaires d'où provient l'eau de boisson.

ii) Exécution d'un programme de construction de latrines familiales.

Les travaux à entreprendre au titre de i) et ii) seront les suivants: relevé et étude dans 660 districts des points d'approvisionnement en eau de boisson et des méthodes d'évacuation des excréta; promotion de la participation communautaire; préparation d'un plan national de protection des puits de pleine terre et de construction de latrines familiales; renforcement de l'organisation actuelle en vue de l'exécution du programme dans le cadre des soins de santé primaires.

5. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Sur une population rurale évaluée au total à 25 millions de personnes, 6 % environ ont accès à de l'eau saine et 5 % sont desservis par des systèmes d'élimination des excréta.

Aucune étude dans les règles n'a encore été effectuée dans le secteur rural. Il ressort cependant des résultats d'un programme d'approvisionnement en eau exécuté dans un district rural qu'il suffirait de ressources limitées — complétées par une participation active des communautés — pour alimenter en eau saine une bonne partie de la population. Il s'agira pour l'essentiel de transformer les puits ordinaires antihygiéniques en puits hygiéniques équipés de pompes à bras.

En ce qui concerne les latrines familiales, le programme correspondant prévoit la construction dans les logements de latrines à puisard ou à joint hydraulique.

Le projet est bien adapté au programme de développement rural du pays et à l'approche soins de santé primaires.

Quelques-unes des institutions du système des Nations Unies sont à l'œuvre (mais en dehors du secteur considéré) dans le pays, qui bénéficie aussi d'une assistance bilatérale considérable.

Une participation communautaire est prévue. Toutefois, la nécessité d'une éducation sanitaire se fait fortement sentir.

6. ORGANE OFFICIEL COMPÉTENT:

Division de la salubrité de l'environnement, Ministère de la Santé publique

Adresse: Boîte postale

7. CADRE INSTITUTIONNEL - APPUI:

i) Selon les prévisions, l'exploitation et l'entretien des réseaux de distribution d'eau seront confiés aux communautés desservies.

ii) L'entretien des latrines familiales sera assuré par les utilisateurs.

iii) L'organisation générale et la gestion du programme, ainsi que l'appui technique qui lui sera fourni seront du ressort de la Division de la salubrité de l'environnement du Ministère de la Santé publique, qui s'en occupera en étroite coopération avec les ministères des travaux public et du développement rural.

iv) Les structures institutionnelles devront être affermies.

Deuxième exemple (suite)

8. DURÉE :

Première étape : 2 ans (1981–1982)
Deuxième étape : 3 ans (1983–1985)
Troisième étape : 5 ans (1986–1990)

9. DATE DE LANCEMENT - RÉALISATION

Juillet 1981

10. COÛT ESTIMATIF : Au total, pour les trois étapes : US \$ 40 millions

11. APPORTS NATIONAUX :

- i) Personnel :
 - Personnel du Ministère de la Santé publique aux niveaux central, provincial, du district et du village
- ii) Matériel et fournitures :
 - Transports, matériel et matériaux nécessaires
- iii) Fonds :
 - pour les trois étapes
US \$ 8 millions à la charge des villageois
US \$ 16 millions à la charge des pouvoirs publics

12. APPORTS EXTÉRIEURS :

- i) Personnel :
 - Experts participant à la planification et à la gestion du programme
- ii) Matériel et fournitures :
 - Pompes à bras (de fabrication locale)
 - Matériel et fournitures servant à consolider l'organisation
 - Matériel pour la formation professionnelle, l'éducation sanitaire, etc.
- iii) Fonds :
 - Première étape : US \$ 1 million
 - Deuxième étape : US \$ 5 millions
 - Troisième étape : US \$ 10 millions

13. SITUATION DANS LE SECTEUR :

Dans le district où un programme analogue a été mis en œuvre, son exécution a été satisfaisante, mais de grandes améliorations sont encore possibles.
A cette fin, il sera nécessaire de renforcer l'organisation, la gestion et le financement.

14. RÉALISATIONS :

- i) Plans nationaux complets pour la transformation des puits ordinaires et la construction de latrines familiales.
- ii) Promotion de la participation communautaire et amélioration des compétences de la main-d'œuvre autochtone en matière de construction et d'entretien de réseaux simples.
- iii) Renforcement des possibilités locales de fabrication de pompes à bras.
- iv) Appui au programme de soins de santé primaires en cours d'exécution.

Deuxième exemple (suite)

15. ORDRE DE PRIORITÉ ET ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT :

Bien que le projet ne soit pas englobé dans le plan de développement national, il bénéficie néanmoins de la part des pouvoirs publics d'un appui satisfaisant en raison de leur engagement en faveur du secteur rural.

Comme le gouvernement le range parmi ses priorités, il devrait être relativement facile d'obtenir de lui des fonds pour le mettre à exécution.

16. AVANTAGES ESCOMPTÉS :

i) Une fois la troisième et dernière étape achevée, 75 % de la population rurale seront convenablement approvisionnés en eau et 95 % seront desservis par des réseaux convenables d'évacuation des excréta.

ii) L'exécution du projet ainsi que l'exploitation et l'entretien des réseaux permettront d'améliorer les compétences professionnelles du personnel autochtone.

iii) Les normes sanitaires et socio-économiques seront considérablement améliorées.

17. PRÉPARÉ PAR :

DATE :

M.
Ingénieur du génie sanitaire public,
Ministère de la Santé publique
Membre du Comité d'action national

10 novembre 1980



Troisième exemple



DÉCENNIE INTERNATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

FICHE DOCUMENTAIRE-PROJET

1. PAYS: A

2. N°: 1

3. TITRE: Installation de distribution d'eau et d'assainissement desservant la ville de X.

4. DÉFINITION DU PROJET

- i) Etudes à entreprendre immédiatement en vue de la préparation d'un programme de travaux de modernisation des réseaux de distribution d'eau et d'égouts, y compris les études techniques préliminaires et définitives nécessaires.
- ii) Mise au point d'un plan directeur pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement d'ici l'an 2000, y compris des propositions concernant les normes de protection des eaux contre la pollution.
- iii) Etudes techniques préliminaires et de faisabilité concernant la première tranche du programme de construction envisagé dans le plan directeur.
- iv) Etudes institutionnelles, c'est-à-dire examen des dispositions institutionnelles en vigueur et élaboration de recommandations en vue de leur amélioration, y compris la rédaction de projets de lois pertinentes.
- v) Organisation de la formation professionnelle en cours d'emploi et de cours de brève durée; proposition de programmes de formation.

5. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Par son importance, la ville de X, qui compte environ 2,5 millions d'habitants (en 1971), est la quatrième du pays. L'approvisionnement de l'agglomération en eau est fortement déficitaire; quant au système d'évacuation des déchets, il laisse beaucoup à désirer et devrait être amélioré d'urgence.

Des enquêtes par sondage et des études techniques ont été effectuées en 1973 par les départements du Ministère des Travaux publics. Des cartes, ainsi qu'une masse considérable de données hydrologiques et hydrogéologiques, sont disponibles.

Ce projet revêt une grande importance pour le programme de développement de la région. Il devrait permettre non seulement de répondre mieux aux besoins immédiats en matière de distribution d'eau et d'assainissement, mais encore d'améliorer la situation sur les plans social et sanitaire, qui n'est guère satisfaisante.

Il existe un projet d'irrigation bénéficiant de l'assistance de la FAO, ainsi qu'un projet de formation professionnelle auquel l'OIT accorde la sienne.

Aucune participation communautaire n'est prévue, bien que les populations devant être desservies soient parfaitement conscientes des avantages que leur offre ce projet. Les consommateurs sont disposés à payer pour les services qui leur seront rendus.

6. ORGANE OFFICIEL COMPÉTENT:

Office de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, par délégation du Ministère des Travaux publics.

Adresse: Boîte postale 314, ville X, pays A.

Troisième exemple (suite)

7. CADRE INSTITUTIONNEL - APPUI :

L'appui fourni actuellement dans les domaines de l'exploitation et de l'entretien est insuffisant. Le projet a pour but, en particulier, d'améliorer les compétences techniques dans ces secteurs, qui bénéficieront de crédits inscrits au budget pour améliorer les services fournis. Dans le cadre de ce projet, des études financières et économiques de qualité devraient être entreprises pour assurer la viabilité des réseaux.

L'organisation et la gestion actuelles, dont on pourrait se prévaloir pour la réalisation du projet, sont passablement satisfaisantes. L'Office de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dispose d'un personnel en partie compétent. L'appui accordé par le gouvernement ne devrait pas laisser à désirer.

8. DURÉE :

24 mois (à partir de la date d'arrivée sur place du représentant du sous-traitant)

9. DATE DE LANCEMENT - RÉALISATION

Juin 1981

10. COÛT TOTAL ESTIMATIF :

US \$ 3,5 millions

11. APPORTS NATIONAUX :

- i) Personnel :
 - Codirecteur du projet (1)
 - Hydrauliciens (2)
 - Ingénieurs d'assainissement (2)
 - Administratifs et compatibles (3)
 - Géomètres, dessinateurs, etc. (selon besoins)
 - Autre personnel administratif, de bureau, etc (selon besoins)
- ii) Matériel et fournitures :
 - Fournitures de bureau, de salle de dessin et de laboratoire
 - Véhicules (2)
 - Matériel de géomètre, cartes, matériel d'impression et de reprographie, dépenses du projet sur place
- iii) Fonds :

équivalent en monnaie du pays de US \$ 1 million

12. APPORTS EXTÉRIEURS :

- i) Personnel :
 - Directeur de projet (ingénieur du génie sanitaire) 30 mois-homme
 - Consultants, 20 mois-homme
 - Ingénieurs de l'assainissement, 100 mois-homme
 - Chimiste-bactériologiste, 2 mois-homme
 - Spécialistes de l'organisation, de la gestion et des questions financières, 10 mois-homme
- ii) Matériel et fournitures :
 - Véhicules
 - Matériel de repérage des fuites
 - Théodolite de précision
 - Calculatrices, photocopieuse
- iii) Fonds :
 - US \$ 2,5 millions

13. SITUATION DANS LE SECTEUR :

L'Office a récemment mené à bien des projets analogues relatifs à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement. L'exécution en a été passablement satisfaisante. Comme les compétences techniques en matière de préparation et d'évaluation des projets laissent à désirer, il sera nécessaire de faire appel à des concours extérieurs.

Troisième exemple (suite)

14. RÉALISATIONS :

1. En liaison avec ce projet, outre les études techniques finales concernant le programme des travaux à entreprendre immédiatement, des rapports seront consacrés : i) aux besoins immédiats ; ii) aux dossiers techniques définitifs permettant de passer immédiatement à l'exécution ; iii) au plan directeur ; iv) aux études techniques préliminaires et de faisabilité ; v) à l'organisation, à la gestion et au financement.
2. Dix ressortissants du pays se verront attribuer des bourses d'étude à l'étranger ; une formation en cours d'emploi et des cours de brève durée seront organisés en outre à l'intention du personnel autochtone.
3. Les projets concernant les investissements prévus sont les suivants : besoins immédiats (US \$ 10 millions) ; première étape du programme d'amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (US \$ 100 millions).

15. ORDRE DE PRIORITÉ ET ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT :

1. Le projet s'inscrit dans le cadre du plan gouvernemental de développement national.
2. Etant donné la mauvaise situation actuelle et les graves inconvénients que l'insuffisance de l'approvisionnement en eau présente pour la ville, les pouvoirs publics accordent une haute priorité au projet.
3. L'appui des pouvoirs publics au projet est assuré.

16. AVANTAGES ESCOMPTÉS :

1. Selon les prévisions, 90 % des habitants de la ville devraient être convenablement approvisionnés en eau, et 50 % devraient bénéficier de services d'assainissement satisfaisants.
2. Les principaux bénéficiaires devraient en être la population de la ville même, les zones industrielles, les hôpitaux et les établissements scolaires, ainsi que la majeure partie des quartiers résidentiels et des quartiers fréquentés par les touristes.
3. L'amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement devrait entraîner celle de la situation sanitaire et des conditions socio-économiques. L'incidence des maladies intestinales et des maladies à transmission vectorielle, en particulier, devraient s'en ressentir.

17. PRÉPARÉ PAR :

M.
Ingénieur en chef, Département des travaux publics
Membre du Comité d'action national

DATE :

19 octobre 1980



*Pour tous autres renseignements, prière
d'écrire à :
Promotion et coopération à l'échelle
mondiale pour l'approvisionnement en
eau et l'assainissement,
Division de l'hygiène du milieu,
Organisation mondiale de la Santé,
1211 Genève, Suisse*